



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

amiante

Question écrite n° 4997

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'amiante au sein de la faculté de Jussieu. Cette faculté connaît en effet une situation particulièrement préoccupante au regard des conditions de sécurité, laquelle situation ne manque pas de susciter de vives inquiétudes auprès des personnels enseignants et étudiants. Cette inquiétude se nourrit par ailleurs des déclarations du ministre de l'éducation nationale avant que celui-ci n'occupe ses fonctions gouvernementales. Le futur ministre avait alors estimé que la situation ne présentait pas un réel danger et qu'il n'y avait pas urgence à déménager l'université de ses locaux de Jussieu. Partagés entre des craintes légitimes et les propos apaisants de M. le ministre de l'éducation, les personnels de Jussieu ne savent plus aujourd'hui la position du Gouvernement sur ce dossier. C'est pourquoi il lui demande de prendre une position officielle.

Texte de la réponse

Le site de Jussieu doit devenir un véritable campus offrant des conditions irréprochables de travail et de vie pour les étudiants. Les travaux provisoires qui ont été conduits à Jussieu permettent d'assurer un risque sanitaire très faible, ce qui ne dispense pas de travaux lourds pour le traitement de l'amiante et la mise en sécurité du campus. L'établissement public du campus de Jussieu a été créé à cette fin et concrètement mis en place à la rentrée. Les moyens nécessaires lui ont été alloués, soit 24 MF en 1997 et 239 MF en 1998. L'établissement public assure la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des travaux. Il a pour objectif de démarrer au printemps 1998 le désamiantage d'une première « barre » sur les trente-sept que comporte le campus. Ce chantier prototype fera l'objet d'une évaluation en temps réel afin de permettre la poursuite des travaux à un rythme soutenu en toute sécurité. Il convient de rappeler en effet que le campus continuera à accueillir, hors zone de travaux, les étudiants, enseignants et personnels pendant toute la durée de l'opération. Cette contrainte forte impose l'utilisation de nouveaux locaux et des déménagements. Aucun laboratoire expérimental ne déménagera plus d'une fois. Ce chantier sera aussi l'occasion de parachever le site de Jussieu et de doter celui-ci de toutes les fonctions nécessaires aux étudiants et personnels.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4997

Rubrique : Produits dangereux

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 1997, page 3502

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 681